Image not found or type unknown

# liquidation de communaute frais de notaire

Par **isapat**, le **10/03/2010** à **10:36**

Bonjour,
Suite à une liquidation de communauté, le notaire me réclame le montant de 287.00 € supplémentaires Les frais étant plus élevés que prévus, il me réclame ce montant. J'avais signé en juin 2009, il y a un an, l'aperçu liquidatif sur bien immobilier avec un montant honoraire de 2400€ par personne.

Est ce normal ?

Nous sommes séparés depuis 2003, et divorcés de corps en 2006.

Que dois je faire ?

Avec mes remerciements anticipés.

Sincères salutations.

Isabelle

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés